

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240603

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Conflans sur Anille en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires,
21 juin 2024	
Date d'affichage	MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre membres suppléants.
21 juin 2024	
Nombre de conseillers	

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 38

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian
M. FLAMENT Dominique
M. FOUCAULT Yves
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. LEROY Michel
M. LEDIEU Christophe
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. MERCIER Marc
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Mme GERMAIN Martine

Monsieur MARTEL Jean-Pierre est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : BASE DE LOIRSIRS INTERCOMMUNALE
AJOUT DE TARIFS**

Vu la délibération n° 20240203 du 22 février 2024 fixant les tarifs de la Base de Loisirs intercommunale à partir de 2024,

Sur proposition de la Commission Tourisme-Communication-Culture-Sport du 30 mai 2024, il est proposé d'ajouter des tarifs pour la location de matériels à la Base de Loisirs intercommunale (Lavaré).

Monsieur le Président présente ainsi les tarifs des locations de matériels sur la base de loisirs :

	30 minutes	1 heure
Pédalo	6 €	10€
Kayak	6 €	10€
Paddle ou planche à voile	6 €	10€
Canoë 2 pers	6 €	10€
Rosalie	6€	10€
Trottinette/rollers/skateboard	-	2.50€
Vélo adulte/enfant	-	3.50€
Tarif Groupe (centres de loisirs et écoles) -à partir de 10 matériels loués – tarif unitaire (trottinette/rollers/skateboard/ vélo)		2€
	½ journée	1 journée
Vélo adulte/enfant	14€	20€

Tarifs unitaires non soumis à la TVA.

Aussi, il est proposé la mise en place de caution, aux tarifs suivants :

- ✓ de 50€ par matériel pour la location d'une trottinette, d'une paire de rollers, d'un skateboard.
- ✓ de 100€ pour un vélo.

Les locations Trottinette/rollers/skateboard et vélo seront effectuées sous la responsabilité d'une personne majeure. Il sera possible de verser une caution pour toute la durée de la saison des locations afin qu'un mineur puisse louer un matériel lorsqu'il le souhaite. Dans ce cas, un document sera à compléter et à signer par la personne majeure ayant fait la caution.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de location de matériels sur la base de loisirs intercommunale tels que proposés ci-dessus, à partir de 2024,
- **ACCEPTE** les tarifs de caution pour la location de matériels de loisirs, tels que proposés ci-dessus, à partir de 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre MARTEL


Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS